

## LE DÉSASTRE

**Difficile de ne pas traiter d'une actualité géopolitique qui, au regard de ses incidences sur l'économie et sur l'agriculture, attise les inquiétudes, et installe les sociétés dans un climat anxiogène. Difficile, surtout, de ne pas mettre en perspective historique une guerre qui, d'une certaine manière, semble clore un cycle, celui d'une mondialisation dont les promesses apparaissent aujourd'hui anéanties. Les certitudes d'hier se fracassent désormais sur le chaos du monde, lequel entraîne dans son sillage un secteur agricole déjà plongé dans l'incertitude inhérente aux ambitions qui lui ont été fixées.**

Il n'en fallait pas plus pour pointer du doigt les embarras de l'économie française en matière de flux commerciaux, de compétitivité, et relancer le récurrent débat sur l'érosion de la compétitivité du pays, ou, plutôt, de ses entreprises. Les résultats du commerce extérieur ont en effet été publiés par les Douanes, et ils ne sont franchement pas bons. Le déficit est de - 84,7 milliards d'€ (chiffre calculé avec matériel militaire en FAB/FAB, c'est-à-dire compte non tenu des frais de transport et d'assurance (*Franco à Bord*)). Si l'on tient compte, à l'importation, des coûts de l'assurance et du fret, le déficit hors matériel militaire, s'alourdit et franchit le seuil des - 100 milliards d'€, (- 108 exactement), c'est-à-dire davantage que la somme dédiée au premier plan de relance français. Il appartiendra à l'histoire de juger les conséquences d'une mondialisation qui pourtant, à l'origine, était annoncée heureuse. La démocratie de marché triomphait du bloc soviétique. Dès le lendemain de la dislocation de ce bloc, l'attrait russe pour l'Occident s'est affirmé, avec cette quête de prendre comme exemple son régime politique et son économie de marché, nourri par cela même d'un espoir d'être accepté, voire intégré par lui. Du côté de la Russie, cet espoir avait été affiché par le Ministre des Affaires étrangères de Boris Eltsine, Andreï Koryzev. Les premières fissures apparaissent lorsque son successeur, Evgueny Primakov, amorce une réorientation de la politique étrangère russe, davantage tournée vers l'Asie. Avec l'arrivée au pouvoir de Vladimir Poutine en 2000, la bifurcation opérée antérieurement est consolidée en 2003, en dépit de l'esprit de conciliation avec les Etats-Unis qui ponctue les premières années de sa présidence. On connaît la suite. La défiance s'installe entre l'Occident et la Russie, pays qui, historiquement, s'est toujours senti encerclé par des forces occidentales hostiles.

Les vingt années qui suivent se sont caractérisées par des escalades verbales, souvent structurées autour de menaces en tout genre, pouvant être résumées dans ce triptyque qui anime la Russie : « Russie en hausse, Amérique en baisse, Europe sur la touche ». Février 2022 restera dans l'histoire du monde comme un tournant, une illustration de l'échec manifeste et cruel de la mondialisation et de sa promesse de construire un monde pacifié. Les signes annonciateurs d'un tel désastre étaient pourtant perceptibles depuis le 11 septembre 2001, faisant dire en 2015 à ce regretté spécialiste des relations internationales, Pierre Hassner, que l'époque était celle de « La revanche des passions, des métamorphoses de la violence et des crises du politique ».

Le désastre est bel et bien là. Il ouvre une période de grande incertitude et oblige à une révision drastique de toute l'organisation du monde. Pour le moment, l'état présent des relations internationales et le ton guerrier qui en constitue l'axe central, propagent de redoutables turbulences sur les marchés agricoles, déjà secoués par un regain de croissance de l'économie mondiale depuis la fin de l'année 2020. Flambées des prix des produits de base, alourdissement inédit des charges pesant sur les agriculteurs et singulièrement sur les éleveurs, sans oublier cette montée de l'insécurité alimentaire dont la FAO n'a cessé, depuis quatre ans, d'en souligner la triste réalité. La guerre qui se déroule à une poignée d'heures d'avion de Paris a d'ores et

déjà exacerbé cette folle dynamique. Avec le blocage des ports de la Mer d'Azov et de la Mer Noire (Marioupol et Odessa), empêchant la sortie de dizaines de millions de tonnes de céréales par bateaux, les cours du blé et du maïs s'envolent (près de 400 € la tonne de blé). Car l'Ukraine et la Russie forment près d'un tiers des exportations mondiales de blé. Que dire par surcroît de ce qui se déroule sur le marché des produits énergétiques ?

Il suffit de rappeler que – comment l'omettre – les principaux pays importateurs de céréales se situent sur le pourtour de la Méditerranée, pour comprendre que le renchérissement abyssal des prix constitue une menace pour la stabilité politique de ces pays, l'expérience encore vivace des Printemps arabes étant dans toutes les mémoires. A tel point que les Etats-Unis envisagent de subventionner ces pays pour sécuriser leurs approvisionnements et contenir les probables soulèvements des populations.

Quant à l'Europe, l'heure des choix agricoles arrive. Engluée – mais pourtant combative – dans des ambitions écologiques qui ont déjà fait parler d'elles au travers des fameuses études d'impacts qui ont mis au jour les risques de décrochage des productions, des exportations et du revenu agricole, Bruxelles et les Etats membres se doivent de réviser leurs projets, sans doute à la baisse, et ainsi d'accepter que la production demeure un irréfragable impératif. La contraction de l'offre mondiale, imputable aux dégâts occasionnés par la guerre russo-ukrainienne, appelle une augmentation des volumes ailleurs, et, du fait de sa position céréalière dans le monde, singulièrement dans l'UE. Les forces productives agricoles doivent être débridées, perspective qui pourrait secouer les équilibres internes dans l'UE. Cela ne peut être bien évidemment dissocié d'une vaste réflexion collective, à bien des égards déjà engagée, sur les nouveaux modèles productifs à déployer afin qu'ils soient moins dépendants des intrants extérieurs.

L'humanité, du moins une partie d'entre elle, a naïvement cru que l'on pouvait, à l'issue de la guerre froide, vivre de liberté et d'universalité, caressant ainsi, peu ou prou, le vieux rêve kantien d'une paix perpétuelle. Les dramatiques expériences du XXème siècle, le regain de tensions et de menaces qui entoure les sociétés depuis plus de trois décennies, constitue une force de rappel montrant que le fait national demeure, et que l'utopie technologique d'une entente entre les peuples, offrant une voix à chacun en écartant toute autorité, s'est fracturée sur le récif des passions nationales, chacune d'entre elles puisant dans son histoire propre.

Suggérons au lecteur de cet éditorial rédigé dans un contexte difficile, de méditer ce que Raymond Aron, en 1957, dans une conférence donnée à la *London School of Economics*, pensait des relations internationales : « aucun régime économique par lui-même n'écarte les risques de guerre parce qu'aucun ne met fin à l'état de nature qui règne entre souverainetés rivales. Aucun ne garantit que les Etats cesseront de s'imputer de sinistres desseins et qu'ils préféreront la coopération à la rivalité et les compromis aux combats ».

Contact : Thierry POUCH

[thierry.pouch@apca.chambagri.fr](mailto:thierry.pouch@apca.chambagri.fr)

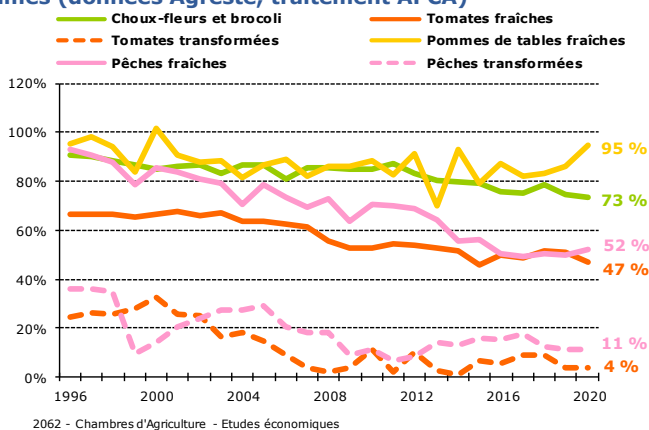
En 2019, le taux de couverture de la France en fruits et légumes n'atteignait que 60 % pour les fruits frais (hors fruits exotiques), et 79 % pour les légumes frais<sup>1</sup>. A l'heure où le concept de souveraineté alimentaire revient à l'agenda politique et où l'on rappelle que « déléguer notre alimentation [...] à d'autres est une folie »<sup>2</sup>, ces chiffres peuvent questionner.

## De fortes disparités selon les productions

Le suivi du taux de couverture<sup>3</sup> permet de mesurer le degré d'approvisionnement du marché intérieur par la production nationale et la capacité des exportations à compenser les importations. En l'occurrence, sur les filières fruits et légumes, il affiche un profil contrasté selon les productions, et de façon générale on relève un aggravement de la situation depuis les années 1990 (graphique 1). Le déficit commercial de la France s'est creusé. En l'occurrence, les filières de fruits et légumes transformés apparaissent particulièrement soumises à la concurrence des importations, et ce depuis de plusieurs décennies.

Comment expliquer ce déficit ? Les travaux conduits en 2020 par les Chambres d'agriculture sur la compétitivité des filières agricoles françaises<sup>3</sup> avaient révélé, pour la filière arboricole, certes un niveau de valeur ajoutée engendrée par actif supérieur à ses concurrents, mais aussi des niveaux de coûts de production largement supérieurs. La main d'œuvre, mais également les amortissements, le matériel et les travaux par tiers, apparaissent comme les postes de dépenses les plus importants. FranceAgriMer a par ailleurs identifié, dans ses veilles compétitives, le sujet de la réglementation phytosanitaire comme grevant la compétitivité des filières françaises. C'est par exemple le cas pour la pêche-nectarine, filière où les rendements ont diminué ces dernières années, faisant reculer la production nationale.

Graphique 1 : Taux de couverture en principaux fruits et légumes (données Agreste, traitement APCA)



2062 - Chambres d'Agriculture - Etudes économiques

## Qu'a fait la PAC ?

Pour étayer cet état des lieux, il est nécessaire de revenir sur la manière dont les filières fruits et légumes ont été soutenues dans les politiques publiques, singulièrement à travers la PAC. Au sein de la PAC, les soutiens aux filières fruits et légumes se font principalement par le biais d'organisations de producteurs (OP)<sup>5</sup> déployant des programmes opérationnels (PO). Un PO est un ensemble de mesures économiques et environnementales gérées par une OP ou une association d'OP reconnue (AOP), ne devant bénéficier qu'aux membres de l'OP (ou des OP membres de l'AOP). Ce système a donc incité au regroupement des producteurs. Les PO sont pluriannuels (durée comprise entre 3 et 5 ans). Chaque Etat membre établit une stratégie nationale pour les PO dans laquelle il inscrit les conditions d'éligibilité ainsi que les objectifs à poursuivre parmi ceux cités dans le règlement OCM : planification de la production, amélioration de la qualité des produits, développement de la mise en valeur commerciale, promotion des produits, prévention et gestion de crises, et mesures et méthodes de production respectant l'environnement (cet objectif étant obligatoire — un PO doit comporter au moins 2 mesures environnementales, ou bien 1 mesure

<sup>1</sup> FranceAgriMer (2021), *Compétitivité de la filière française fruits et légumes frais*.

<sup>2</sup> Propos d'Emmanuel Macron dans son Adresse aux Français du 12 mars 2020

<sup>3</sup> Calculé comme suit : (production nationale—exportations)/consommation nationale

<sup>4</sup> <https://chambres-agriculture.fr/publications/toutes-les-publications/la-publication-en-detail/actualites/la-competitivite-du-secteur-agricole-et-alimentaire-ruptures-et-continuite-dun-secteur-cle-de-le/>

<sup>5</sup> Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation en donne la définition suivante : « une organisation de producteurs est constituée à l'initiative d'un ensemble d'agriculteurs qui se regroupent dans l'objectif de mutualiser leurs moyens afin de rééquilibrer les relations commerciales qu'ils entretiennent avec les acteurs économiques de l'aval de leur filière ».

<sup>6</sup> <https://agriculture.gouv.fr/comment-lamont-des-filieres-de-production-agricole-se-saisit-il-des-outils-dorganisation-economique>

représentant plus de 10% des dépenses).

Les mesures sont financées à 50 % par l'OP et à 50 % par l'Union européenne. Le total des aides reçues par l'OP ne doit pas dépasser 4,1 % de la valeur de la production commercialisée (4,6 % si les 0,5 % supplémentaires sont utilisés pour des mesures de gestion des risques et des crises).

En 2019 en France, 120 millions d'euros ont été alloués à 179 OP et AOP, soit 672 000 euros d'aide en moyenne. Des montants qui reflètent bien le fait que, depuis la création de la PAC en 1962, ces filières n'ont pas été placées au centre des priorités.

## Bilan de l'efficacité des PO

Le renforcement de l'organisation économique dans les filières agricoles, c'est-à-dire la façon dont les acteurs structurent leurs activités et leurs relations, se justifie pour plusieurs raisons : adéquation limitée de l'offre à la demande (capacité de stockage contrainte par la périssabilité de certains produits, cycle de production longs, sensibilité aux différéments aléas climatiques et sanitaires...), concentration de la distribution et de la transformation (pour rappel, en France, 4 centrales d'achat représentent plus de 90 % des achats en GMS), ouverture de l'UE aux marchés mondiaux et évolutions de la PAC qui ont accentué la volatilité des prix des intrants et des prix agricoles. Les filières fruits et légumes sont représentatives de ces contraintes, auxquelles s'ajoutent des enjeux spécifiques comme la météo-sensibilité de la consommation de certains produits (notamment le melon).

Une étude menée par Blézat Consulting et ABCIS, sur commande du MAA<sup>6</sup>, a livré plusieurs éléments de réponse sur les enjeux autour de ces outils : l'intérêt, pour des exploitations de petite dimension économique, de déléguer le stockage et la commercialisation à une OP ; une répartition de l'offre facilitée par la mutualisation du stockage ; une meilleure coordination des décisions entre acteurs des filières ; une gestion facilitée de la variabilité des prix. Il semble également que les actions menées par les OP permettent d'agir sur différentes composantes de la compétitivité : compétitivité de prix (adaptation de l'offre à la demande, concentration de l'offre...), de coût (économies d'échelles, optimisation de logistique...), ou encore de produit (montée en gamme, traçabilité...).

Si les PO imposent une lourdeur administrative pouvant induire des difficultés de gestion pour les OP de petite dimension, l'augmentation de la taille de l'OP permet de compenser la mobilisation d'ETP pour la gestion du PO. L'atteinte d'une taille critique, notamment au sein des AOP, permet également de diversifier les missions : R&D, création de marques, développement de cahiers des charges...

## Evolution après 2023

Les interventions sectorielles relatives aux fruits et légumes vont connaître plusieurs évolutions dans la PAC post-2023, dont un renforcement des exigences environnementales : la durée maximale des programmes opérationnels passe à 7 ans, le taux de dépenses environnementales est porté à 15% avec au moins trois mesures en faveur de l'environnement, et un taux de dépenses liées à la recherche d'au moins 2% sera imposé. La France a fait le choix de la continuité avec la stratégie nationale actuelle (en particulier sur les grands types d'intervention éligibles), il n'en demeure pas moins que ces nouvelles exigences nécessiteront une adaptation des PO existants pour les mettre en conformité. La nouvelle PAC prévoit également une aide d'environ 1500 euros par ha pour les exploitations de taille inférieure à 3 hectares.

A la suite à la réforme 2023 de la PAC, la possibilité d'allouer jusqu'à 3% des paiements directs à des programmes opérationnels dans d'autres filières a été ouverte, élargissant ce modèle d'intervention au-delà des fruits et légumes. La France a fait le choix de dédier 0,5% de l'enveloppe aux protéines végétales à partir de 2024 (soit environ 34 millions d'euros par an). Au vu du nombre d'enjeux auxquels les programmes opérationnels peuvent répondre (soutien des revenus agricoles, amélioration de la position des agriculteurs dans la chaîne de valeur, contribution à l'atténuation du changement climatique...), ces 34 millions semblent bien dérisoires.

Le 16 mars dernier, le gouvernement a annoncé, dans le cadre du plan de résilience de l'économie, l'élaboration d'un plan de souveraineté français et européen dédié aux fruits et légumes et associant les territoires d'Outre-mer. Au vu de l'érosion des taux de couverture, mais aussi de la sous-consommation de fruits et légumes, notamment liée aux contraintes budgétaires, nul doute que le chantier s'annonce capital.

Contacts : Rémi Dubourg ([remi.dubourg@apca.chambagri.fr](mailto:remi.dubourg@apca.chambagri.fr)) et Marine Raffray ([marine.raffray@apca.chambagri.fr](mailto:marine.raffray@apca.chambagri.fr))

## GUERRE EN UKRAINE : MOBILISATION DE LA FAO ET DU PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL (PAM)

Des millions d'Ukrainiens fuient leur pays en guerre. Des organisations gouvernementales et non-gouvernementales viennent à leur secours. Parmi ces organisations, le Programme alimentaire mondial (PAM), instance de l'Organisation des Nations Unies, qui prend en charge les opérations d'aide alimentaire d'urgence. Le PAM va intervenir en Ukraine et dans les pays limitrophes auprès d'une population de près de 3,1 millions de personnes dans les prochaines semaines. La FAO, aussi, est mobilisée.

La guerre en Ukraine provoque une crise humanitaire extrême. Au moment de la rédaction de cet article, on parle de 3 millions de réfugiés qui fuient les zones de combats. En France, des organisations agricoles préparent leur réseau à des actions immédiates de solidarité : dons ou accueil de réfugiés (FNSEA<sup>1</sup>, Confédération paysanne<sup>2</sup>, Chambres d'agriculture).

Les organisations internationales de secours (agences de l'ONU, Croix-Rouge et Croissant-Rouge) se sont engagées dans différentes actions ; leurs ressources sont sévèrement ponctionnées et elles sollicitent les dons individuels<sup>3</sup>.

Pour l'ONU, le Haut-Commissariat aux Réfugiés est évidemment en première ligne, de même que les deux agences onusiennes en charge des questions agricoles et alimentaires : la FAO et le Programme Alimentaire Mondial (PAM).

### Le Programme alimentaire mondial (PAM) va porter secours à 3,1 millions de personnes touchées par la guerre en Ukraine

Le Programme alimentaire mondial (PAM) est l'instance de l'ONU en charge de l'aide alimentaire ; il est cogéré par l'ONU et la FAO (il a reçu le Prix Nobel de la Paix en 2020<sup>4</sup>).

Au regard de l'envergure de son action, le PAM est la première agence mondiale de lutte contre la faim dans le Monde (figure 1).

Evidemment, le PAM a été mobilisé pour faire face à l'urgence alimentaire en Ukraine. Il a renforcé ses opérations auprès de la population ukrainienne et souhaite venir en aide à près de 3,1 millions de personnes ; le PAM prévoit différents types d'actions<sup>5</sup> : distributions de nourriture en nature, distribution d'argent liquide, distribution de bons alimentaires pour des achats dans certains magasins (mais les disponibilités locales s'épuisent). L'opération d'assistance alimentaire se déploiera en Ukraine et en dehors du pays (Roumanie, Pologne, Moldavie et Slovaquie).

### PAM : toujours sous le choc du COVID 19

L'intervention du PAM en Ukraine s'ajoute à la série effroyable des urgences alimentaires sur lesquelles il est déjà présent aux quatre coins du Monde : Afghanistan, Nigeria, Sahel, Madagascar, Haïti, République Démocratique du Congo, Soudan du Sud, Syrie et Yémen.

Mais la crise du COVID-19 a mis en difficulté les ressources du programme. Certains pays donateurs avaient réduit leur contribution compte tenu de la baisse de leur propres ressources (crise économique et baisse des revenus fiscaux, ponction sur les budgets publics des aides versées aux entreprises et aux personnes en difficulté, coût des dispositifs sanitaires). En conséquence, l'aide alimentaire du programme a dû être revue à la baisse dans certains pays<sup>6</sup>.

### Rupture d'approvisionnement : de 8 à 13 millions de personnes pourraient souffrir de la faim dans le Monde

La guerre en Ukraine aura des conséquences au-delà de l'Europe et mettra en péril l'alimentation de nombreuses personnes dans le Monde.

En effet, pour de très nombreux pays, l'approvisionnement domestique en céréales et oléagineux repose sur les exportations russes ou ukrainiennes ; ce sont essentiellement des pays d'Asie-Pacifique, d'Afrique subsaharienne, du Proche-Orient et d'Afrique du Nord. L'Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) a évalué l'impact de la guerre au niveau mondial : si les exportations de la Russie et de l'Ukraine à destination de ces pays venaient à se tarir, entre 8 et 13 millions de personnes pourraient souffrir de la faim dans le monde<sup>7</sup>.

### FAO : 50 millions d'US dollars engagés dans l'immédiat en Ukraine

Selon les données de la FAO, environ 30% de la population ukrainienne (soit 12,6 millions de personnes) vit en milieu rural et l'agriculture représente 9 % du produit intérieur brut ; pour les populations rurales, l'agriculture représente des moyens d'existence essentiels<sup>8</sup>.

La FAO va engager le versement immédiat de 50 millions d'US dollars auprès de 240 000 femmes et hommes qui sont les plus vulnérables parmi les habitants des zones rurales ukrainiennes.

En outre, la guerre survient à un moment clé du calendrier agricole du pays : les agriculteurs doivent préparer les terres pour le blé, l'orge, le maïs et les tournesols. Les fonds versés par la FAO devraient permettre aux plus petits producteurs de maintenir leur activité.

Mais au fil des jours, cet objectif est dépassé par l'ampleur de la crise humanitaire ; ce qu'il faut désormais empêcher, c'est la dévastation.

Figure 1 : Programme Alimentaire Mondial (ONU)  
Chiffres clé

	2020	2019	2018
<b>Nombre de personnes ayant bénéficiées d'une assistance (en millions)</b>	<b>115,5</b>	<b>97,1</b>	<b>84,9</b>
Femmes	27,8	23,0	17,4
Hommes	21,1	15,7	15,3
Filles	33,8	29,5	26,8
Garçons	32,8	28,9	25,4
<b>Ventilation par activité clé (en millions de personnes)</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>	
Réfugiés	11,0	10,6	
Rapatriés	2,5	2,9	
Personnes déplacées	19,6	15,5	
Résidents	82,4	68,1	
<b>Financement par donateur (milliards de US \$)</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Total	8,568	8,052	7,33
Etats-Unis d'Amérique	3,664	3,369	2,532
Commission européenne	0,537	0,685	1,111
Allemagne	1,179	0,886	0,848
Royaume-Uni	0,562	0,696	0,614
Autres fonds de l'ONU	0,445	0,305	0,288
Arabie Saoudite	0,150	0,386	0,247
Canada	0,244	0,189	0,217
Japon	0,195	0,157	0,129
Donateurs privés	0,161	0,100	0,083

Source : Programme alimentaire mondial (ONU)

Contact : Didier Caraës

[didier.caraes@apca.chambagri.fr](mailto:didier.caraes@apca.chambagri.fr)

<sup>1</sup><https://www.fnsea.fr/wp-content/uploads/2022/03/2022-03-02-UKRAINE-CP-FNSEA-Consequences-de-la-Guerre-en-Ukraine.pdf>

<sup>2</sup>[https://lot.confederationpaysanne.fr/rp\\_article.php?id=12297&PHPSESSID=0mqvi5flhkm6ebsp7bcd2vp62](https://lot.confederationpaysanne.fr/rp_article.php?id=12297&PHPSESSID=0mqvi5flhkm6ebsp7bcd2vp62)

<sup>3</sup>Haut Commissariat aux Réfugiés (UNHCR) : <https://donner.unhcr.org/urgence-ukraine/> ; Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge : <https://donner.croix-rouge.fr/urgence-ukraine>

<sup>4</sup><https://news.un.org/fr/story/2020/12/1084262>

<sup>5</sup>[https://fr.wfp.org/node/26404?\\_ga=2.81981718.1259350501.1646046528-31076382.1612455509](https://fr.wfp.org/node/26404?_ga=2.81981718.1259350501.1646046528-31076382.1612455509)

<sup>6</sup><https://news.un.org/fr/story/2020/08/1075772>

<sup>7</sup>[https://www.fao.org/fileadmin/user\\_upload/faoweb/2022/Info-Note-Ukraine-Russian-Federation.pdf](https://www.fao.org/fileadmin/user_upload/faoweb/2022/Info-Note-Ukraine-Russian-Federation.pdf)

<sup>8</sup><https://www.fao.org/newsroom/detail/ukraine-fao-scales-up-to-support-rural-families-safeguard-food-security/fr>

## ALERTE SUR LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Le FMI a récemment indiqué que le conflit russo-ukrainien constituait une lourde menace pour la croissance économique mondiale. La flambée des prix des matières premières énergétiques et agricoles, enclenchée dès la fin de l'année 2020 en raison du rebond de la croissance, apparaît exacerbée par l'entrée en guerre de la Russie. La cheffe économiste du FMI, Kristalina Georgieva, a lancé une alerte sur la robustesse et la durabilité de ce regain de croissance pour 2022 et pour 2023, regain antérieurement impulsé par des politiques économiques contra-cycliques lors de la pandémie de coronavirus.

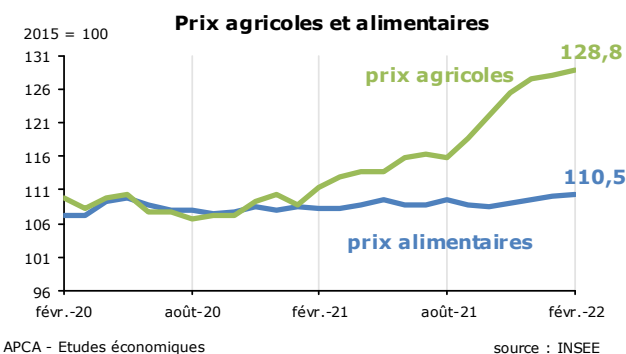
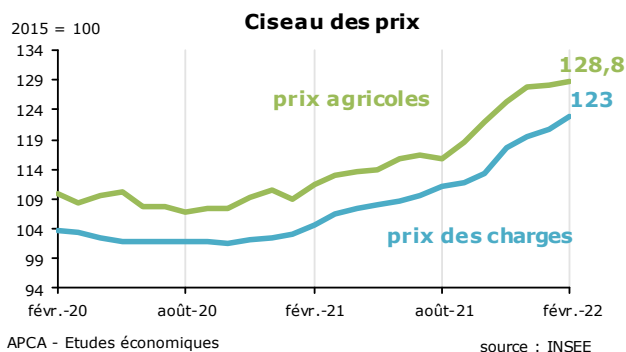
La flambée des prix est porteuse d'un risque inflationniste élevé (l'inflation a été de 5,8% en février dans la zone Euro, soit très au-dessus des 2% autorisés), pouvant conduire les Banques Centrales à resserrer leur politique monétaire, c'est-à-dire à augmenter leur taux directeur et à restreindre leurs achats d'actifs sur les marchés secondaires. Cette politique accommodante avait été instaurée notamment au moment de la grande crise économique et financière de 2008-2014, afin d'injecter des liquidités dans les circuits financiers et soutenir ainsi la reprise de la croissance, et sortir de l'ornière dans laquelle se trouvaient les économies juste après l'éclatement de la bulle immobilière. Plusieurs Banques Centrales avaient déjà annoncé vouloir diminuer leurs achats d'actifs, dès lors que la reprise post-covid se confirmait. C'est le cas de la FED aux Etats-Unis qui a déjà mis fin à sa politique d'achats d'actifs, ou encore plus récemment, de la BCE. Par la voie de Christine Lagarde, la BCE a informé les marchés que ses achats d'actifs, actuellement fixés à 60 milliards d'€ par mois, passeraient à 40, puis à 30 en mai, et enfin à 20 en juin.

Le FMI a également souligné que le conflit russo-ukrainien comportait un risque non négligeable de crise financière, sachant que le renchérissement du prix du baril de pétrole (qui oscille désormais entre 110 et 150 dollars), du gaz et des produits agricoles et des autres produits à usages industriels, hypothéquait les perspectives de rentabilité des entreprises. De plus, la fragilisation des comptes publics, fortement sollicités lors de la pandémie, a conduit à un redressement des taux d'intérêt longs sur les marchés financiers, aboutissant à renchérir le coût des emprunts effectués par les Etats. Les taux d'emprunt sont passés de 0,6 à 0,7% pour la France, et de 1,7 à 1,9% pour l'Italie, désormais l'un des pays membres de la zone Euro parmi les plus endettés.

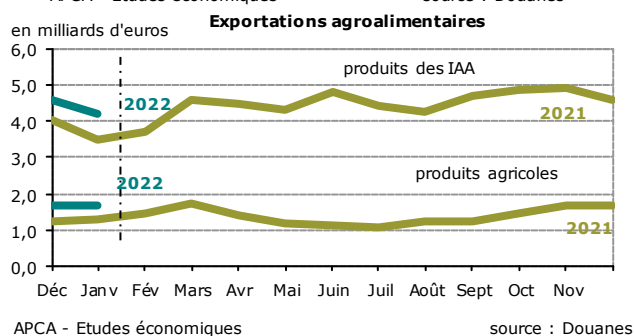
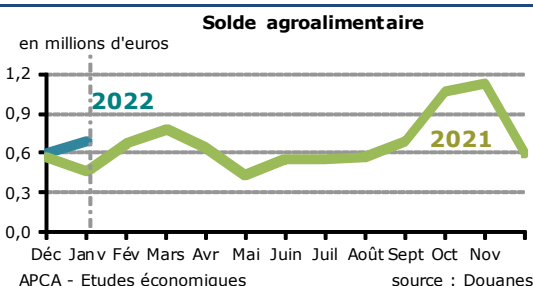
Si toute cette dynamique est étroitement subordonnée à la durée des hostilités, elle obscurcit un peu plus l'horizon décisionnel des acteurs économiques. Car en dépit de la guerre qui exerce des répercussions déjà palpables sur les activités économiques, y compris jusque pour les ménages qui effectuent des arbitrages dans leurs dépenses de consommation, les Banques Centrales ont annoncé vouloir réduire progressivement leur soutien. Une telle décision arrive au plus mauvais moment car, outre que cette politique accommodante permettait de consolider la reprise, elle renchérirait le coût des investissements si ceux-ci sont réalisés par le biais de l'endettement. De quoi ralentir, voire repousser durablement, les décisions d'investir dans de nouveaux modèles productifs, lesquels doivent répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux de demain. Les prévisions de la Banque de France de mars 2022 montrent que les répercussions du conflit sur le PIB sont déjà à l'œuvre. On comprend que les marchés soient entrés dans une période de haute nervosité.

L'enjeu est décisif pour le secteur agricole. Car pour innover, moderniser, numériser, réorienter les exploitations, ou pour le dire autrement, choisir la voie de l'intensité capitaliste, des moyens de financement colossaux sont d'ores et déjà requis. En resserrant la politique monétaire, les Banques Centrales vont assécher les liquidités, le système bancaire rationnant ainsi son offre de crédits. Conjugué à une inflation élevée, ce processus rappelle l'épisode de stagflation des années 1970.

Contact : Thierry Pouch



% (Source : INSEE)	% 1 mois	% 12 mois	% 24 mois
prix alimentaires	0,3%	2,1%	2,9%
prix agricoles	0,5%	15,7%	17,3%
prix des charges	2,0%	17,7%	18,7%
inflation	0,8%	3,6%	4,2%



### Solde du commerce extérieur agroalimentaire

En milliards d'€	en janvier
2022	0,691
2021	0,470

### Chambres d'agriculture France (APCA)

9 avenue George V — 75008 Paris

Tél : 01 53 57 11 40

E-mail : marine.raffray@apca.chambagri.fr

Siret 180070047 00014

#### Directeur de la publication :

E-mail : thierry.pouch@apca.chambagri.fr

#### Mise en page :

Contact : Odile Martin-Lefèvre

### Nos articles sur le même thème

Analyses et Perspectives n°2204, Mars 2022, « L'impact des clauses/mesures miroirs sur la compétitivité de l'agriculture française »

Analyses et Perspectives n°2205, Mars 2022, « la souveraineté : une énigme dans le paysage agricole »

Lettre Economique n°423 de février 2022, « Le déficit français et son cousin d'Amérique »

[www.chambres-agriculture.fr](http://www.chambres-agriculture.fr)



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION